

La gouvernance du réseau Natura 2000 – coordination – suivi scientifique

UNION EUROPEENNE

1992 : création d'un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000 + fondement juridique des deux directives

EUROPE

COMMISSION EUROPEENNE

Contrôle la transposition obligatoire des directives Habitats et Oiseaux et supervise leur application (contrôle, suivi, évaluation)

Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique (CTE/DB)

Soutien scientifique et technique auprès des Etats membres
Inventaires et études scientifiques = espèces d'intérêt communautaire

Comité National de Biodiversité

Accompagne la politique biodiversité du gouvernement

UMS Patrinat – Unité mixte de service Patrimoine naturel (anciennement MNHN – Muséum National d'Histoire Naturelle)

Collecte et stockage des données faune et flore
Coordination de l'état de conservation habitats et espèces

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)

Transposition de la directive Habitats en droit français
Désignation des sites, évaluation du réseau N2000, gestion des contentieux...
Autres ministères associés : agriculture, intérieur, culture, sports économie, armée...

⇒ Transmise par un **réseau de naturalistes**
⇒ Appui à la désignation des sites N2000

AFB, CNRS, CEN, CBN, ONF, RNN, LPO
+ associations naturalistes locales

Code de l'environnement articles L. 414.1 à L. 414.7 et R. 414-1 à R. 414-29

FRANCE

LE CHOIX FRANÇAIS

Une politique contractuelle et concertée
→ **Principe de contractualisation plébiscité**
Contrats Natura 2000 – chartes - MAEC

Un dispositif réglementaire
Evaluation des incidences
Liste nationale et listes locales
→ Article R414-19 – code de l'environnement

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Services déconcentrés de l'Etat

DREAL Centre-Val de Loire

Préfet de l'Indre désigné coordonnateur - **DDT**

REGION

Coordination et élaboration des propositions de sites et modifications des périmètres
Coordination et pilotage de la gestion des sites : création du COPIL, arrêté préfectoral désignation des membres
Désignation des structures porteuses des sites
Appui aux gestionnaires des sites/animateurs

Définition du cadre régional
Instruction des dossiers animations et évaluation des incidences pour les grands projets. Suivis scientifiques. Evaluation politique N2000.

Propositions et modifications de site
Instruction contrats + chartes
Instruction dossiers d'évaluation d'incidences des sites

DOCOB – document cadre d'objectifs

SITE N2000

COPIL
Présidente
Elus locaux
Usagers

ACTIONS NON CONTRACTUELLES
Connaissances et suivis
Communication – sensibilisation

Animatrice
du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre

Chartes N2000
ACTIONS CONTRACTUELLES
Mise en œuvre des contrats N2000
→ Conservation - restauration

Maître d'ouvrage
Pays Castelroussin Val de l'Indre

Collectivités, particuliers, exploitants agricoles, propriétaires, ayants droits